

25 MARS 2010

62170 MONTREUIL-SUR-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

---

L'an deux mille dix, le seize mars à dix-huit heures trente, le Conseil s'est réuni à l'AGORA de Berck-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-Marie KRAJEWSKI en suite de convocation en date du 10 mars 2010, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie de Berck-sur-Mer.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. Jean-Pierre BECQUELIN, Bruno COUSEIN et Philippe LECHERF absents excusés.

Suppléants : MM Henri BENARD, Gérard CAUCHOIS et Claudine YOUF

Mme Claudine YOUF est élue secrétaire.

---

**2010-10- Assainissement – rénovation du poste de refoulement « le Plantis » à Verton et création d'un ouvrage de transport d'eaux usées entre Verton et la station d'épuration d'Opale Sud.**

---

Rapporteur : Alain DELORME

Le rapporteur expose à l'assemblée que le poste de refoulement dit « Le Plantis » situé à l'aval du lotissement « Les Plantis » à VERTON connaît de nombreux dysfonctionnements dus à sa vétusté et à l'insuffisance de sa capacité. Il doit être changé.

Toutefois, dans la perspective des futurs rejets d'eaux usées du champ Gretz, qui, s'ils transitaient par leur commune, apporteraient de nombreux désagréments aux abonnés de RANG-DU-FLIERS, il est préférable de créer un ouvrage de transport d'eaux usées (OTEU) entre le poste de refoulement dit « Le Plantis » et la station d'épuration d'Opale Sud.

Par cet OTEU, transiteront donc les eaux usées du champ Gretz et celles de la commune de VERTON.

Les travaux nécessaires sont les suivants :

- dépose du poste de refoulement actuel,
- pose d'un nouveau poste de refoulement d'une capacité supérieure,
- pose d'une conduite de refoulement sur 3 500 ml,
- création d'une plateforme d'accès au poste de refoulement.

L'estimation prévisionnelle est de **520 000 € H.T** et la durée des travaux est de **3 mois**.

Cette estimation comprend, outre les travaux :

- les honoraires du maître d'œuvre,
- les essais et contrôles après travaux,
- l'établissement des plans de récolement.

Le rapporteur demande à l'assemblée d'autoriser le président à :

- engager la consultation de maîtrise d'œuvre,
- solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- engager la consultation d'entreprises par procédure adaptée,
- passer les marchés correspondants,
- faire réaliser les opérations annexes,
- signer l'ensemble des pièces correspondantes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à Berck-sur-Mer,  
Le 17 mars 2010



Le président,

Jean-Marie KRAJEWSKI

Publié le 23 MARS 2010  
Exécutoire le 25 MARS 2010



Le président,

Jean-Marie KRAJEWSKI



**REÇU LE**

25 MAR. 2010

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER